

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 10 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DJS 190** Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Ski Nautique à l'occasion de l'organisation des championnats du Monde de ski nautique 2017.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard, 9-11, rue du Borrego (20<sup>e</sup>) pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard (188045/2017\_05383) pour l'organisation des championnats du Monde de ski nautique qui auront lieu du 3 au 10 septembre 2017 au parc interdépartemental des sports de Paris Val de Marne à Choisy-le-Roi (94).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**